En finir avec la précarité !

Mars 2014

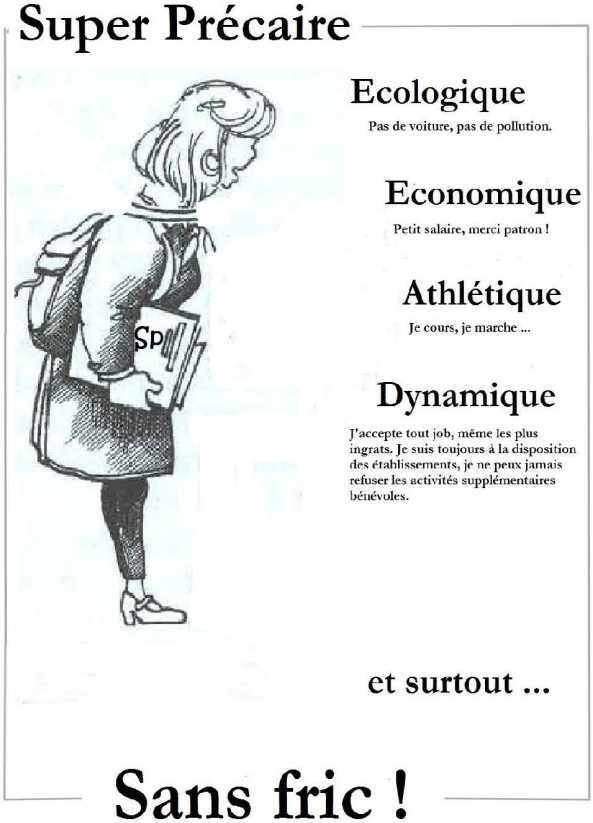

De 15 à 20 % d'enseignants-es sont précaires dans l'enseignement privé sous contrat ...

soit 28 000 précaires !!! Le premier responsable est l'Etat qui n'a jamais pris les moyens de résorber la précarité. Après de nombreux plans dits de « résorption de la précarité » le nombre d'auxiliaires augmente toujours !

Le deuxième responsable est l'enseignement catholique : il a toujours refusé la création de contractuels-les remplaçants-es au nom de sa « liberté » de recrutement. Dans le même ordre d'idée, nombre de chefs d'établissements préfèrent des précaires « disponibles » à des contractuels-les qui peuvent dire non.

Des propositions du Sundep Solidaires :

- La création d'un plan de reclassement des précaires sur les échelles de certifié, PLP ou prof des écoles.
- Dans l'immédiat : le rétablissement de l'attribution du contrat provisoire—devenant définitif après inspection—dès l'obtention du CDI.
- La création de contractuels-les remplaçants-tes pour les suppléances tant en Ecole qu'en collège et en lycée.

Quand l'enseignement privé organise lui aussi la précarité :

Dans les établissements sous contrat avec l'Etat : en remplaçant les métiers par des fonctions, en individualisant les salaires, en supprimant la convention collective, en proposant des temps très partiels, en multipliant des CDD aidés les responsables organisent une précarité des statuts et des situations.

Dans l'enseignement supérieur privé : trop de collègues sont embauchés-es avec des CDD d'usage, voient leur emploi du temps varier d'une année sur l'autre.

Notre action :

- Nous intervenons auprès des Recteurs et des DASEN pour défendre ou suivre des dossiers« CDI ».
- Nous vous informons régulièrement par des dossiers sur nos droits.
- Nous organisons l'action : pétitions, rassemblements, manifestations.
- Nous déposons des recours devant les conseils de prud'hommes pour faire requalifier des contrats en CDI.
- Nous avons présenté au ministère des dossiers concrets afin d'obtenir une amélioration immédiate des collègues précaires lors des congés maternité ou lors des suppléances.
- Nous avons gagné une première bataille devant le Conseil d'Etat pour que les précaires ou contractuels non européens puissent continuer de se présenter aux concours.

Syndiqués-es et non syndiqués-es : organisons-nous pour en finir avec la précarité.

Sundep Solidaires 144 Bd de la Villette 75019 Paris ☎ : 06 85 33 91 12 : sundep@laposte.net http:\\www.sundep.org